

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 80

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 19, substituer à la référence :

« et au 2° de l'article L. 6241-8 »

les références :

« au 2° de l'article L. 6241-8 et à la seconde phrase du II de l'article L. 6242-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.